

Passion Service Public

Le Magazine des pensionnés et retraités
avec une énergie d'avance



Dossier "LA BRANCHE"

LES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIERES

PAGE 5-7

MARS 2010 Numéro 2



**Les héritages
et les donations** PAGE 8-9

**Développement
durable** PAGE 10-11

FO *Énergie
et Mines*

SOMMAIRE

Page 4 :

**LE MOT DE GÉRARD PEUDENNIER
BULLETIN D'ADHÉSION**

Pages 5-7 :

DOSSIER « LA BRANCHE »

Page 8-9 :

**LES HÉRITAGES ET
LES DONATIONS**

Page 10-11 :

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Page 12 :

C.A.M.I.E.G.

Page 13 :

C.C.A.S - ARTES

Page 14 :

L'EAU EST SOURCE DE BIENFAITS

Page 15 :

**U.S.G.P. LA VIE DES SECTIONS
DESTINATION NORD - PAS DE CALAIS**

Magazine de la Rédaction FO Énergie et Mines - FNEM-FO

Directeur de la publication : Max ROYER

Équipe de Rédaction : Béatrice FLEURY, Landry ROULAND, Sandrine LHENRY, Gérard PEUDENNIER, René KAO, Max ROYER

Photos : Cyrille LESAGE / Médiathèque FO Énergie et Mines / istockphoto.com

Siège : FO Énergie et Mines - Service Communication - 60, rue Vergniaud – 75013 PARIS

Tél. : 01 44 16 86 20 – **Fax :** 01 44 16 86 32 - **E-mail :** contact@fnem-fo.org

n°2 - Mars 2010

Impression : SAI Groupe Graphipole – Tél. : 05.59.43.80.30 – Imprimeur Imprim'Vert

ÉDITO



Les retraites de nouveau dans la tourmente ; la machine à détruire la retraite par répartition continue son chemin !

La décision est arrêtée, la négociation sera celle dont nous avons l'habitude, celle d'une proposition de loi remise sur table, non négociable et encore moins amendable !

Un détail qui confirme bien cette détermination, le tout doit être terminé au plus tôt...

Il est vrai que pour un sujet aussi complexe, plus on va vite, moins il y aura de place pour la grogne ! Comment pourrait-il en être autrement ? Nos politiques ne cessent de marteler leurs vérités, pensée unique, qui se résumant ainsi : "Cotiser plus, travailler plus longtemps, pour une retraite ridicule !"

Dans cette réforme, de discuter de son financement, il n'en est pas question, sauf en ce qui concerne les salariés qui déjà travaillent plus longtemps pour gagner moins !

A coup sûr, certains confondent temps de travail et jetons de présence ! Les seconds sont généralement très lucratifs.

En ce qui concerne l'augmentation des pensions, il est de plus en plus insoutenable d'avoir des revalorisations aussi maigres, et sans rapport avec les augmentations de tous ordres que subissent les retraités au quotidien !

Quelle est cette indécence qui consiste à fabriquer un indice des prix sans rapport aucun avec l'augmentation du coût de la vie auquel chacun doit faire face ?

Ceux qui imposent ces minima n'ont jamais vécu avec. Ceci explique cela...

Outre une augmentation conséquente des retraites, FO Énergie et Mines se bat pour retrouver un lien fort entre les pensions et les salaires des actifs.

Autre sujet qui touche les industries électriques et gazières : la volonté de demixtage de la distribution entre EDF et GDF SUEZ.

FO Énergie et Mines est totalement opposée à cette réforme et interviendra auprès des élus pour en expliquer la nocivité et le danger que cela représente pour le service public.

En ce début 2010, les dossiers sociaux ne manquent pas. La mobilisation des retraités et des actifs sera déterminante si nous voulons sauver notre modèle social.

Max ROYER

Secrétaire Général
FO Énergie et Mines



MOT DU SECRÉTAIRE FÉDÉRAL

Avec la nouvelle année et les traditionnels vœux de santé et de bonheur, s'est glissée toute une série de dispositions néfastes à notre santé, qui vont de la hausse du forfait hospitalier à de nombreux médicaments moins bien ou plus du tout remboursés ! Drôle de façon de souhaiter des vœux.

Qu'en sera-t-il vraiment de l'augmentation des pensions ? Les informations ne sont guère meilleures !

Malgré ce début d'éditorial plutôt morose, je ne cache pas mon contentement et remercie tous ceux qui nous ont adressé des messages de satisfaction à la parution de ce nouveau magazine. Les remarques ont été nombreuses et toujours positives.

J'en profite pour indiquer qu'un groupe de pensionnés s'est investi dans la réflexion concernant les futures élections professionnelles de fin d'année. Les pensionnés ont proposé leur contribution aux actifs pour cette échéance. La réflexion sera poursuivie avec à l'horizon, la volonté de consolider la syndicalisation chez les pensionnés. Un débat qui, à n'en pas douter, sera à l'ordre du jour du prochain Comité Fédéral National (instance de la fédération qui se réunit entre deux congrès) des 15, 16 et 17 juin 2010.

Depuis sa création en 1946, notre fédération a compté dans ses instances un grand nombre de camarades, de militants dont la personnalité, les convictions, ont forgé son histoire. Ils ont, au travers de leurs prises de positions laissé des empreintes en influant sur les orientations de la politique de la fédération.

Les rappeler à notre souvenir, c'est aussi passer en revue les grands événements qui ont marqué la vie des électriciens et gaziers de Force Ouvrière depuis la nationalisation. Cette mémoire collective est précieuse, et nous avons besoin des témoignages de tous ceux qui ont contribué à l'écriture des pages de l'histoire de notre Fédération pour que plus de 60 ans de lutte syndicale ne tombent jamais dans l'oubli.

Avec votre participation et nos archives, nous allons remonter le temps et nous rappeler de tous ceux qui ont œuvré au sein de nos différentes structures fédérales et régionales.

Contactez Monique BRUCHET au : 01 44 16 86 43

Gérard PEUENNIER

Secrétaire Fédéral du Secteur Pensionnés
FO Énergie et Mines

Bulletin d'adhésion à FO Énergie et Mines

Je soussigné (nom et prénoms) : _____

Adresse complète (rue) : _____

Numéro : _____ Code Postal : _____ Localité : _____

Date de naissance : _____ Entreprise d'appartenance : _____

Numéro de téléphone : _____ Adresse e-mail : _____

Souhaite être contacté pour adhérer à FO Énergie et Mines

Date : _____ Signature : _____

Bulletin d'adhésion à retourner à FO Énergie et Mines - 60 rue Vergniaud - 75640 PARIS cedex 13

QU'EST-CE QUE LA BRANCHE DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES ?

Le présent article vise à rappeler la structure de la branche des industries électriques et gazières (I) puis à en expliquer le fonctionnement (II).

I - A l'origine de la branche :

1. Le statut du personnel est un statut commun à l'ensemble des entreprises électriques et gazières qui produisent, distribuent ou transportent de l'électricité et du gaz. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien qu'il s'appelle statut « national » du personnel des industries électriques et gazières. Ce statut a été édicté puis modifié par le Gouvernement à travers un décret, texte réglementaire.

Pour garantir ce caractère national, l'article 1er du statut prévoyait, jusqu'à sa modification par le décret du 17 décembre 2001, que les mesures d'application du statut seraient édictées par

les Directeurs Généraux d'EDF et GDF après consultation de la Commission Supérieure Nationale du Personnel.

Ces circulaires « Pers » étaient rendues ensuite applicables aux autres entreprises électriques et gazières (par exemple régies de distribution, Compagnie Nationale du Rhône) par un arrêté du Ministre de l'Industrie.

Avec ce mécanisme original, le caractère national du statut a été garanti. Aujourd'hui encore, près de 700 textes sont applicables à l'ensemble des entreprises électriques et gazières.





2. Cet équilibre a été bouleversé avec l'introduction de la concurrence dans l'électricité et le gaz ; car dans ce nouveau contexte, il n'était plus possible aux seuls Directeurs Généraux d'EDF et de GDF de fixer les règles sociales d'application du statut pour l'ensemble des entreprises de la branche et donc pour leurs concurrents.

La loi du 10 février 2000 a donc créé un nouveau cadre juridique fondé sur l'application de la notion de « branche professionnelle » au sens du droit du travail. Avec ce texte, il ne peut plus y avoir de nouvelles « Pers » édictées par EDF et GDF. A la place se négocient des accords de branche.

En outre, la loi prévoit que les « Pers » étendues à la branche par le Ministère peuvent être remplacées par des accords de branche eux-mêmes étendus, à condition que ces accords soient plus favorables.

II - Comment négocie-t-on au sein de la branche ?

1. La négociation de branche se déroule au sein d'un organisme, la Commission Paritaire de Branche (CPB).

Celle-ci se compose de quatre membres par Fédération Syndicale Représentative et d'un nombre égal de représentants des employeurs.

Ceux-ci sont structurés en 2 organismes patronaux : l'Unemig (Union des industries gazières) et l'UFE (Union Française de l'Électricité), seule l'UFE est adhérente au MEDEF. Sur les 150 entreprises du secteur, 120 environ adhèrent à ces deux Syndicats patronaux. Ces entreprises sont dans leur majorité publiques, mais il existe maintenant un fort contingent d'entreprises privées : outre GDF-Suez, on peut



citer la SNET, ancienne filiale des Charbonnages de France ou la SHAEM, ancienne filiale hydraulique de la SNCF.

2. A l'issue de la négociation en CPB, deux solutions sont possibles :

> Soit, il y a un accord.

Pour être valable, celui-ci ne doit pas être frappé d'opposition par une majorité de syndicats représentatifs : en termes clairs, étant donné qu'aujourd'hui, il y a 5 syndicats représentatifs au niveau de la branche, un accord de branche ne doit pas faire l'objet d'une opposition de 3 O.S. C'est sur cette base que le texte intitulé « accord global » a été frappé d'opposition par FO –suivi ensuite par la CFDT et la CGT- parce que ce texte visait à supprimer tout

versement des employeurs pour la CAS au titre des pensionnés.

Dans le cas où l'accord est valable, il est ensuite généralement « étendu » pour être applicable à toutes les entreprises de la branche, y compris donc à celles qui ne sont pas adhérentes à l'UFE et l'Unemig. Cette extension est faite par arrêté conjoint des Ministres de l'Industrie et du travail après avis de la CSNP.

> Soit il n'y a pas d'accord.

Dans ce cas, la situation est variable. La plupart du temps, le sujet est reporté à plus tard. Mais parfois comme dans le domaine salarial et les avancements au choix, les employeurs peuvent émettre une recommandation qui s'adresse à leurs adhérents et qui va prévoir des mesures unilatérales.

3. Contrairement à une branche traditionnelle, les travaux de la CPB ne peuvent avoir pour objet d'élaborer une convention de branche puisque nos industries sont régies par le Statut National. La loi prévoit donc que seuls des accords professionnels portant sur des points particuliers peuvent être signés.

La loi prévoit, en outre, que les accords signés ne peuvent être contraires au statut (article L.713-1 ancien du Code du Travail). A défaut, ils seraient annulables comme FO l'avait fait en 1997 pour l'accord d'EDF-GDF sur l'obligation d'embaucher les jeunes à 32 heures avec perte de salaires.

En pratique, les employeurs ont utilisé à plusieurs reprises la CPB pour accompagner les modifications statutaires comme pour la retraite par exemple. Pour FO, cette pratique constitue un dévoiement de la CPB. Mais en tout état de cause, il faut souligner que ces « relevés de conclusions » ne peuvent évidemment pas modifier le statut. Pour que le statut soit modifié, il faut que le Gouvernement procède par décret.

La branche est donc le lieu incontournable de la négociation collective dans les I.E.G.

ORGANISER SA SUCCESSION

Organiser sa succession est avant tout un acte de prévoyance qui permet de protéger ses enfants, son conjoint ou tout autre proche.

Pour vous aider à y voir plus clair, nous vous donnons quelques explications sur les dons et aussi sur les successions, mais bien entendu ce ne sont que des généralités à vous de vous renseigner auprès du service des impôts ou en consultant les sites internet.

Ne pas confondre don en argent et don manuel

Don en argent

Chaque parent ou grand parent peut donner jusqu'à 31 395 euros de numéraire (espèces, chèques, virements) en franchise de droits à un enfant, petits-enfants ou arrière-petits-enfants, qui n'aura qu'à remplir un imprimé spécifique (N°2730) dans le mois qui suit. Le don en argent est possible plusieurs fois, tant que le plafond de 31 395 euros n'est pas atteint, pour un abattement unique de 31 395 euros quel que soit le degré de succession (enfants, petits-enfants...). Il est soumis à des limites d'âge et n'est possible que pour une somme d'argent. En l'absence de descendant direct, on peut également faire une donation de numéraire à un neveu ou une nièce.

Conditions exigées :

- Le donateur doit avoir moins de 80 ans au jour de la donation.
- Le bénéficiaire doit avoir plus de 18 ans au jour de la donation.

Depuis janvier 2010, l'âge en dessous duquel il est possible de donner 31 395 euros en franchise

d'impôt à ses petits-enfants, arrière petits-enfants, ou à défaut d'une descendance directe à ses neveux ou nièces, ses petits-neveux ou petites-nièces, passe de 65 à 80 ans.

Cette mesure ne doit pas être confondue avec le don manuel, qui est lui **renouvelable tous les 6 ans** et ne connaît pas de limite d'âge. Le don manuel peut concerner des donations en espèces, mais aussi en biens (immeubles, bijoux...).

Don manuel

Un don doit être déclaré à l'administration même s'il est inférieur ou égal au montant de l'abattement.

Donation devant notaire ou don manuel ?

Tout dépend du bien qui est donné :

s'il s'agit d'un bien immobilier, vous devez obligatoirement vous adresser à un notaire. Celui-ci doit établir un acte de donation et le présenter successivement au service des impôts chargé de l'enregistrement puis à la conservation des hypothèques.

Dans les autres cas (dons d'argent, d'actions, de bijoux, de meubles...), vous pouvez aussi vous adresser à un notaire, ou bien établir vous-même soit un acte sous seing privé, soit une déclaration de don manuel qui doivent être adressés par le bénéficiaire au service des impôts chargé de l'enregistrement de son domicile, dans un délai d'un mois.

Le bénéficiaire n'a pas à mentionner la donation sur sa déclaration d'impôt : elle n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

Succession

La succession désigne la transmission du patrimoine d'une personne décédée à ses héritiers.

Cette succession est soumise à des règles :
Chaque héritier selon son degré de parenté touche une part de la succession. Cette dernière est taxée selon son montant.

Bénéficiaire	Abattement *	Barèmes par tranches Fraction de part nette taxable	Tarifs
Enfant ou parent	156 974 €	jusqu'à 7 953€	5%
Petits-enfants	31 395 €	De 7 953 € à 11930 €	10%
Arrière-petits-enfants	5232 €	De 11 930 € à 15 697 € De 15 697 € à 544 173 € De 544 173 € à 889 514 € De 889 514 € à 1 779 029 € Au-delà de 1 779 029 €	15% 20% 30% 35% 40%
Epoux ou partenaire pacsé (donations au dernier vivant totalement exonérées)	79 533 €	jusqu'à 7 953€ De 7 953 € à 15 697 € De 15 697 € à 31 395 € De 31 395 € à 544 173 € De 544 173 € à 889 514 € De 889 514 € à 1 779 029 € Au-delà de 1 779 029 €	5% 10% 15% 20% 30% 35% 40%
Frère ou sœur	15 697 €	Jusqu'à 24 069€ Au-delà de 24 069 €	35% 40%
Neveu ou nièce	7 849 €	Sur toute la part nette taxable	55%
Parent jusqu'au 4° degré (sauf neveu ou nièce)	1 570 €	Sur toute la part taxable	55%
Parent au-delà du 4° degré ou personne non parente (ex: le concubin non pacsé)	1 570 €	Sur toute la part taxable	60%
Personne handicapée	156 974 € +abattement éventuel	En fonction du lien de parenté avec le donateur	

sites utiles :

www.vosdroits.service-public.fr

www.impots-gouv.fr

*l'abattement est un pourcentage ou un montant précis qui vient en déduction des revenus ou du patrimoine imposable. Il est donc à réduire de la base imposable de certains revenus ou de certains biens



FO ÉNERGIE ET MINES ENGAGÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



FO Énergie et Mines est attentive à la démarche des Entreprises sur le développement durable.

Le Développement durable concerne l'environnement, l'économique et le social.

- **L'environnement**, car nous ne pouvons pas vivre sur une terre polluée, mais nous pouvons être acteurs pour l'environnement et la biodiversité.
- **L'économie**, puisque nos organisations humaines reposent sur le rapport entre notre action (travail) et sa contrepartie (rémunération).
- **Le social**, pour garantir l'équilibre collectif et le respect de l'individu dans les valeurs républicaines comme : Liberté, Égalité, Fraternité.

C'est bien sur un équilibre, pour ne pas dire une harmonie, entre ces trois composantes d'une société que le Développement durable s'entend.

FO Énergie et Mines, considère que le développement durable doit être actif et dynamique avec pour seul objectif l'humain.

Les employeurs s'inscrivent dans ce schéma ils se donnent bonne conscience et un habillage politiquement acceptable pour une économie tournée encore et toujours plus vers le profit. Le Développement Durable est pour eux une caution à leur modèle économique.

C'est pourquoi la Confédération FO s'est engagée dans les différents groupes de travail gouvernementaux liés à ces Grenelle afin d'y apporter ses propositions.

Sur ces différents groupes de travail, **FO Énergie et Mines** a participé activement à celui des productions d'énergie (nucléaire, fossiles et renouvelables).

Les principales orientations soutenues par **FO Énergie et Mines** sont :

- Notre attachement à la gestion et au développement, sous la responsabilité des pouvoirs publics, de l'énergie nucléaire complété d'énergies renouvelables afin de garantir l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), à hauteur de 20% en 2020.
- Le principe que le domaine de l'énergie relève de la puissance publique, qui doit prendre des dispositions réglementaires et notamment regrouper les secteurs du gaz et de l'électricité.
- Le maintien des tarifs réglementés.

De plus, le développement durable d'entreprise au sein des IEG passe pour **FO Énergie et Mines** par la prise en compte de ses revendications dans les domaines suivants :

- Le respect et la promotion des salariés.
- L'amélioration de leurs conditions santé sécurité par la prise en compte du principe de précaution et par l'anticipation de la maîtrise des risques.
- Le renforcement des moyens pour la recherche et l'expertise sur les risques psychosociaux.

FO Énergie et Mines continue à se mobiliser en apportant ses propositions. Nous devons répondre au présent sans compromettre les générations futures.



CAMIEG

Depuis des mois, les agents expriment leur colère sur la façon dont la Camieg assure leurs droits et leurs remboursements. Pour autant, cette expression de mécontentement ne s'est pas retrouvée dans le résultat électoral des dernières élections de la Camieg.

Ceci étant dit, une étape est actée. Au cours de cette nouvelle mandature de 6 ans, les administrateurs de FO Énergie et Mines continueront de défendre notre couverture maladie statutaire et de proposer toutes évolutions d'organisation permettant une réelle amélioration du fonctionnement de la Camieg.

Il n'est plus acceptable que des dossiers soient renvoyés aux bénéficiaires, pour pièces manquantes par exemple, alors que lesdites pièces figurent bien au dossier.

Il n'est plus supportable que nos collègues ne se soignent plus aujourd'hui parce qu'ils n'ont plus les moyens de le faire alors que la Camieg leur doit de multiples remboursements.

Ce ne sont que quelques exemples de dysfonctionnement de la Camieg !

Malheureusement, les autres délégations syndicales passent sous silence ces problèmes et n'interviennent jamais sur les situations catastrophiques pour les agents.

Seule FO Énergie et Mines est intervenue à de multiples reprises pour dénoncer ces incuries et le manque flagrant de prise en compte de la situation par la direction de la Camieg et les Ministères.

FO Énergie et Mines continue de se battre pour avoir un audit interne sur le service rendu par la CPAM de Nanterre et la Camieg afin de faire toute la lumière sur les écueils et de pouvoir apporter les mesures correctives d'urgence.

Par ailleurs, refusant toutes nouvelles améliorations de remboursements maladie dans le cadre de notre régime spécial maladie statutaire, et pendant que celui-ci claudique plutôt mal que bien, les employeurs de la branche des IEG relancent la négociation sur une nouvelle couverture complémentaire maladie obligatoire pour les actifs et facultative pour les inactifs, qui pourrait voir le jour mi 2010.



À ce point d'analyse, le reste à charge pour les agents actifs sera encore élevé et les employeurs n'ont pas dévoilé leur niveau de participation sur la cotisation.

FO Énergie et Mines souhaite avant tout préserver l'égalité de traitement et la solidarité entre tous les agents. Pour FO Énergie et Mines, les inactifs doivent bénéficier d'une couverture complémentaire maladie similaire, par adhésion volontaire et avec une aide à la cotisation financée par du 1%.

FO Énergie et Mines reste persuadée que les agents attendent avant tout d'être déjà remboursés de leur dû avant d'obtenir, moyennant nouvelle cotisation, quelques futures améliorations de remboursements.

Pour FO Énergie et Mines, l'urgent est à l'efficienne totale de la Camieg et de la Cnam de Nanterre d'autant que les éventuelles améliorations de remboursements se feront après ceux de la Camieg. Il serait singulier de rajouter des difficultés à celles déjà existantes.

CONNAISSEZ-VOUS ARTES ?



Association Régionale pour le Tourisme Educatif et Social

La région Nord-Pas-de-Calais qui souhaitait redynamiser le secteur du tourisme pour tous a créé en 1988 l'association A.R.T.E.S.

Au fil des années, son patrimoine a changé de propriétaire, mais est resté au sein du tourisme social grâce notamment au soutien de la C.C.A.S. qui a permis la mise en place de convention de gestion, et de S.C.I (Société Civile Immobilière).

En 2004, A.R.T.E.S a intégré l'UNAT Nord Pas de Calais (Union Nationale des Associations de Tourisme), ce qui lui a permis de devenir un acteur engagé de la vie économique et sociale de la région Nord-Pas-de-Calais.

Afin d'augmenter son offre de tourisme, ARTES a signé des accords avec des partenaires qui sont rigoureusement choisis en fonction de critères tels que, l'implantation de leurs équipements et de leurs niveaux de confort et de prestations ce qui permet de proposer un tourisme de qualité.



**Deux secteurs d'activités composent
A.R.T.E.S**

Le secteur adulte :

- accueil de familles (en courts ou en longs séjours), de manière isolée ou en groupes,
- organisation de séminaires, de voyages aînés...

Le secteur jeune :

- organisation de classes de découverte (mer, neige, verte...) et de centres de vacances (ski, autres sports, thématiques...)

Cet accueil se fait au sein d'équipements ARTES ou dans des établissements partenaires. Pour les agents des I.E.G., une réduction leur est accordée en dehors des affectations de la C.C.A.S. de :

- de 10% sur les produits ARTES (Ambleteuse, Gérardmer, Châtel, Vieux Boucau).
- de 10% sur les produits en location du catalogue.
- de 5% sur les produits en pension complète et à l'étranger.

Renseignements et informations :

www.artes.asso.fr

Commande du catalogue au

03 28 04 54 54

L'EAU EST SOURCE DE BIENFAITS



La natation est l'un des exercices physiques les plus bénéfiques en même temps que l'un des plus sûrs. Plus ludique que les exercices en salle de musculation, l'effort en milieu aquatique se faisant en douceur, sans danger pour les articulations, car pas d'impact au sol. Dans l'eau, votre détente est assurée, vous vous sentez plus léger, votre corps immergé ne pesant plus que le quart de son poids, dans l'eau douce une personne de 80 kilos réagit comme si elle en pesait 20 et dans l'eau de mer, son poids n'est plus que de 8 kilos. Maintes personnes ayant subi des blessures (touchant les articulations, entre autres) peuvent nager en toute sécurité sans craindre d'aggraver leur état. Voilà pourquoi la natation est probablement la meilleure forme d'exercice.

Voici différentes nages, à vous de trouver celle qui vous convient le mieux :

Brasse : affermit la face interne et les muscles supérieurs des bras, mais n'est pas recommandée à ceux qui ont des problèmes lombaires, de cou ou autres maux de dos.

Crawl : excellent exercice d'aquagym. Bon pour soulager les muscles des bras et les raideurs articulaires des épaules. De plus, c'est une nage qui favorise le souffle et le travail cardio-vasculaire (excellent pour puiser dans les réserves de surcharge pondérale).

Dos crawlé : une nage douce bienfaisante pour les personnes âgées, car elle soulage les épaules.

Brasse papillon : le meilleur exercice d'aquagym et d'endurance, mais réservée à ceux qui sont en forme et bien entraînés.

Résumons les bienfaits de la natation :

exercice physique, tonus et fermeté des muscles, accroissement de l'endurance, évite les chocs et améliore la circulation sanguine.

L'aquagym pour tous !

Tous ceux et celles qui souffrent de tensions musculaires et désirent retrouver une silhouette harmonieuse... Sans souffrir et sans savoir nager puisque la plupart des exercices se font en appui sur le bord du bassin ou bien avec des planches en mousse. Chaque participant étant dans l'eau jusqu'aux épaules, et à l'inverse de ce qui se passe en salle, chacun règle lui-même sa charge corporelle. Les risques de claquages et de tendinites s'évanouissent totalement.

Précautions très importantes :

Avant de commencer votre séance attention à la profondeur du bassin et à la température de l'eau avant de plonger.

Ne jamais nager seul dans un bassin.

Consulter son médecin.



DESTINATION NORD-PAS-DE-CALAIS

Comme dans chaque numéro nous continuons notre tour de France des régions, et sommes allés à la rencontre de nos camarades les « ch'tis » à l'assemblée générale du Groupement de pensionnés « Marcel MESTAG ».

Pour lui rendre hommage tous les camarades ont décidé que le groupement porterait son nom, car Marcel a participé à la création du syndicat régional Production Transport, et comme le dit Francis DECLERCQ (Secrétaire général du groupement des pensionnés), « il leur a légué le savoir, les valeurs, la pugnacité et la foi en un monde meilleur ».

Ce groupement est une petite structure très dynamique qui ne demande qu'à grandir, elle est composée de membres issus des services de la Production Transport des I.E.G. du Nord.

Son but : « ne laisser aucun camarade de côté, rester en lien permanent avec les actifs et l'inter pro (UL et UD), traiter de l'actualité et bien sûr fédérer les inactifs ».

Dans une ambiance très conviviale, beaucoup de questions sur l'avenir des Centrales Nucléaires et aussi sur les entreprises de la branche ont été posées. Gérard PEUDENNIER (Secrétaire Fédéral FO Énergie et Mines en charge du secteur des pensionnés) était présent et il a pu répondre à des interrogations sur la protection sociale, l'évolution des retraites et sur l'augmentation des pensions.

N'hésitez pas à le contacter ou le faire intervenir dans vos réunions pour qu'il vous apporte son expertise.



Francis DECLERCQ, embauché en 1977, a fait toute sa carrière au Transport. D'abord au C.R.T.T (Centre Régional de Transports de Télécommunications), puis à l'USI Nord Ouest avant de rejoindre les rangs de RTE ou il assumera les mandats électifs au niveau local et national avec ses complices Jean-Paul NEMBI et Gérard PEUDENNIER. Détaché en 1993, il succède à Marcel MESTAG comme secrétaire de l'U.I.C Nord (Union Inter-Centres) et du Syndicat des Services Nationaux Nord.

Tout jeune retraité, il s'occupe activement du Groupement Marcel MESTAG et de l'interpro (Secrétaire Adjoint de l'UL FO de Lille).



ARTES

Découverte et Vacances



ARTES gère depuis plus de 20 ans des villages vacances et des hôtel club.

Nous vous proposons des formules multiples :

- Pension complète,*
- Demi pension,*
- Location...*

Nos Coordonnées

132, bvd de la Liberté
59000 Lille
Tél. 03.28.04.54.54
fax : 03.28.04.54.64

 N° Indigo 08 2500 3500

0,15 € TTC / MN

www.artes.asso.fr